

FICHE DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT BOSSEAL Polyuréthane pour vitres 60 minutes, 300 ml
CODE 080045

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou le mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement : Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane.

Mentions de danger :

P315	Provoque une irritation cutanée
P319	Provoque une sévère irritation des yeux.
P334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
P412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P501 Éliminer le récipient et son contenu conformément à la réglementation locale.

P305+P351 +P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence recommandés :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Indications complémentaires :

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers :

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Caractérisation chimique : Mélanges

Description :

Produit contenant un prépolymère de polyuréthane à base de diisocyanate de diphenylméthane.

Composants contribuant aux dangers :

Identification		
CAS : 1333-86-4 EINECS : 215-609-9 Reg.nr. : 01-2119384822-32	Noir de carbone Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	15-25%
CAS : 101-68-8 EINECS : 202-966-0 Reg.nr. : 01-2119457014-47	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane  Resp. Sens. 1, H334 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373  Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	< 1%
CAS : 683-18-1 EINECS : 211-670-0 Reg.nr. : 01-2119496066-31	Dichlorure de dibutylétain  Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H330 ;  Muta. 2, H341 Repr. 1B, H360FD STOT RE 1, H372 ;  Skin Corr. 1B, H314  Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 ;	< 0,1%

 Acute Tox. 4, H312

SVHC 683-18-1 dichlorure de dibutylétain

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir ; demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées.

Vertiges.

Migraine.

Manifestations allergiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

• Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO).

Oxyde d'azote (NO_x).

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :

Acide cyanhydrique (HCN).

Isocyanates.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6. MÉSURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Non nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Identification	Valeurs des limites environnementales		
Noir de carbone CAS : 1333-86-4	VME (momentanée)	--	--
	VME (long terme)	--	3,5mg/m ³
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane CAS : 101-68-8	VME (momentanée)	0,02ppm	0,2mg/m ³
	VME (long terme)	0,01ppm	0,1mg/m ³
	AR, C2		

Dichlorure de dibutylétain CAS : 683-18-1	VME (momentanée)-- VME (long terme) -- En Sn	0,2mg/m ³ 0,1mg/m ³
----------------------------------------------	----------------------------------------------------	----------------------------------------------

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition :

Equipement de protection individuelle:



Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

À titre provisoire :

Filtre AB



Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques



Protection des mains : Gants en caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation



Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

Indications complémentaires :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Apparence	
Forme :	Pâteux
Couleur :	Noir
Odeur :	Sans
Seuil d'odeur :	Non déterminé
Valeur ph :	Non applicable
Modification d'état	
Point de fusion	Non déterminé

Point d'ébullition :	>190°C
Point éclair :	>90°C
Inflammabilité (solide) :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	>200°C
Température de décomposition :	>140°C
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément à température ambiante.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former
Limites d'explosion :	
Inférieure :	0,6 Vol. %
Supérieure :	7 Vol. %
Pression de vapeur	Non applicable
Densité à 20°C	1,23
Densité de vapeur	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	Non ou peu miscible
Coefficient de partage : (n-octanol / eau) :	
Viscosité :	
Dynamique	Non applicable
Cinématique	Non applicable

9.2. Autres informations :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique :

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.

Réagit avec l'eau en dégageant du gaz carbonique.

Dans des récipients fermés, risque d'éclatement des fûts suite à une surpression.

10.4 Conditions à éviter :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun à notre connaissance à température ambiante.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Dichlorure de dibutylétain CAS : 683-18-1	Orale	LD50	100 mg/kg(rata)	--
	Cutanée	LD50	--	--
	Inhalation	LC50	--	--

Effet primaire d'irritation

Contact avec la peau et les yeux :

▪ Contact avec la peau :

Provoque une irritation cutanée.

▪ Contact avec les yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité :

Toxicité aquatique :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications :

Le produit est difficilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque :

Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux : 1(D) (Classification propre) : peu polluant

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : Non applicable.

VPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Évacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur.

Code déchet :

08 04 09*

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, IMDG IATA	Néant Non déterminé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	Néant.
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement :	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Règlement type" de l'ONU :	Néant

15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées – ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

· **Consulter le(s) tableau(x) des maladies professionnelles suivant(s) :**

62 (affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est notamment conforme aux règlements (CE) 1907/2006, 1272/2008 et à leurs amendements ; elle est rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) 453/2010.

16.1 Phrases importantes

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2. Acronymes et abréviations :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO : International Civil Aviation Organisation

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT : US Department of Transportation

IATA : International Air Transport Association
GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
Acute Tox. 2: Acute toxicity, Hazard Category 2
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Muta. 2: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 2
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur aux niveaux européen et national, sans pouvoir en garantir l'exactitude. Ces informations ne peuvent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit, il s'agit simplement d'une description des exigences de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne sont ni à notre connaissance ni sous notre contrôle, et il appartient en dernier ressort à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales en matière de manipulation, stockage, utilisation et élimination de produits chimiques.